



Porte-parole sans parole

Sébastien Rouquette

► **To cite this version:**

Sébastien Rouquette. Porte-parole sans parole. *Revue européenne d'histoire sociale*, 2003, pp.117-132. <hal-00912025>

HAL Id: hal-00912025

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00912025>

Submitted on 1 Dec 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sébastien Rouquette
Maître de conférences (IUT de Vichy)
Rouquette S., *Vie et mort des débats télévisés*, 2002, Bruxelles, De
boeck/Ina, Collection Médias recherches, 251 p.

PORTE-PAROLE SANS PAROLE.

Du militantisme syndical et associatif dans l'espace public télévisé.

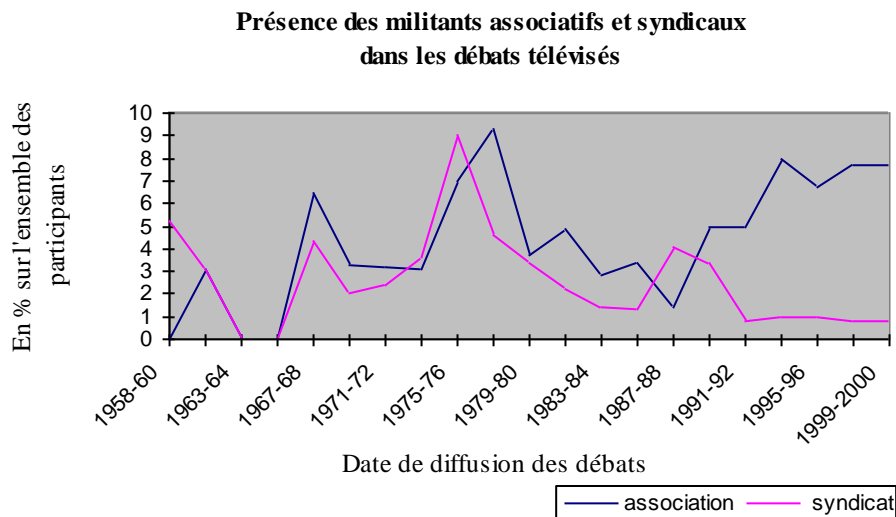
De quelle place médiatique disposent les discours militants ?
Pour donner médiatiquement son opinion sur la question des mères
possessives ou de l'ouverture des magasins le dimanche, vaut-il mieux
être militant associatif ou citoyen lambda. La légitimité d'un
syndicaliste a-t-elle plus de poids que celles d'un policier pour venir
parler devant les caméras de la féminisation de la police ?

Les syndicalistes forment en quelque sorte le bataillon de porte-
parole des discours professionnels collectifs. Sous ce rapport, le
syndicaliste est au Français invité en raison de sa profession (un
médecin invité à débattre de l'euthanasie) ce que le représentant
associatif est aux autres citoyens standards : la version collective de
leur légitimité. Les fluctuations de leur présence respective, *dans
l'ensemble des débats télévisés de société*, marquent le prix accordé
aux mouvements collectifs, aux actions des uns et des autres, dans la
résolution de ces problèmes publics.

Mais pas seulement. Elles disent aussi quelles stratégies doivent
aujourd'hui adopter associations et syndicats pour avoir le plus de
chance de peser dans un espace public dont les règles du jeu ne
cessent d'évoluer. Le pouvoir quelque peu arbitraire des équipes de
journaliste des *Dossiers de l'écran* ou de *La marche du siècle* est à
cet égard écrasant.

Parce que la présence de militants syndicaux ou associatifs n'a
ici de valeur et d'intérêt d'analyse que *volontairement* présentée
comme porte-parole d'une idée collective, parce c'est la revendication
de la représentativité qui donne toute sa signification à cette
représentativité, seule leur présentation affichée peut être
comptabilisée. Seule une recherche sur le long terme (1958-2000) et
un ensemble significatif (400 émissions, près de 4000 participants)

permet de déterminer l'évolution du type d'invitation (qui est invité comme citoyen ordinaire, citoyen invité en raison de sa profession, expert, militant associatif, syndical, représentant politique ?).



Or ils n'ont jamais représenté plus de 1/10 des invités chacun (Entre 1963 et 1967, aucun débat de société n'est diffusé). Sur les plateaux télévisés comme ailleurs, parler au nom d'un collectif ressemble plus à un handicap qu'à un avantage. Les programmes télévisés n'ont pas l'originalité d'aller à contre-courant de la société dans laquelle et pour laquelle ils sont produits. Mais moins que leur présence absolue, c'est d'abord l'évolution de leur participation qui est significative. Une évolution que seule une analyse de l'histoire des débats peut éclairer.

I – 1958-1988 : une place fluctuant avec le genre de débat dominant

Tant que la priorité est donnée au débat sur le téléspectateur, au contenu sur la relation, à l'opinion sur le témoignage (entre 1958 et 1987, c'est-à-dire l'accroissement de la concurrence entre chaînes provoquée par la privatisation de TF1), tant que les animateurs restent

convaincus que la meilleure manière de fidéliser le public est d'organiser le débat le plus franc possible [Rouquette, 2002], les places accordées aux syndicalistes et aux porte-parole d'associations restent parallèles.

Leur présence dépend alors du type de débat ouvert majoritairement diffusé. Elle est forte lorsque les débats quasi politiques (*Liberté de l'esprit* [1958-1950], *Faire face* [1960-1962]), polémiques (*Huile sur le feu* [1975-1977]), institutionnels (*Les dossiers de l'écran* [1967-1991]) ou spécialisés (*De vive voix* [1975-1976]) dominant. Elle diminue quand les conversations ordinaires prennent plus d'importance (*Aujourd'hui madame/Aujourd'hui la vie* [1970-1986]).

C'est pourquoi les débuts de cette arène collective sont ouvertement favorables aux syndicalistes et aux mouvements associatifs. Le modèle politique inspire alors fortement l'organisation et l'orientation des débats de société. L'animateur de *Liberté de l'esprit* (Pierre Corval) revendique son ambition de traiter de sujets "d'actualité" (entendez : "l'économie, les questions sociales, l'histoire, la politique") "entre hommes de même formation intellectuelle" (responsables politiques, experts et porte-parole associatifs et syndicaux essentiellement [*Radio, cinéma, télévision*, 1959]). Les syndicalistes représentent alors 8,8% du plateau.

Liberté de l'esprit, RTF, 1^{ère} chaîne, 1958-1959

Durant la décennie 70, la proportion de syndicalistes et de militants associatifs n'augmente qu'entre 1975-1977 (de 4 à 9% du total des plateaux). Il faut y voir un des effets de l'éphémère l'apparition de discussions entre spécialistes, chefs d'entreprise, responsables politiques et syndicalistes (*Huile sur le feu*, Philippe Bouvard, 1975-1976, A2 et *De vive voix*, Jean Ferniot et Christiane Collange, 1975-1976, A2). Essayées à l'occasion du renouvellement des programmes, ces discussions trop spécialisées pour convaincre un large public se voient rapidement supprimées (*Huile sur le feu* compte 5% de militants associatifs, *De vive voix* 5,9% de syndicaliste). Ni le changement des équipes de direction au début de la présidence giscardienne, ni la volonté consécutive d'offrir aux

télespectateurs des programmes plus attrayants, ne modifient durablement l'offre proposée en ce domaine (en 1974, l'universitaire Jean Cazeneuve est nommé président de TF1, le PDG de maison d'édition et scénariste Marcel Julian d'A2 [Bourdon, 1988]).

De vive voix, Antenne 2, 1976

Leur nombre diminue alors insensiblement dès 1978 jusqu'au milieu des années 80 en raison de l'importance du débat d'après midi *Aujourd'hui madame/Aujourd'hui la vie*. Le poids des *Dossiers de l'écran* est en ce domaine compensé par cet autre grand débat des années 1970-1986. D'un côté, en 24 ans de *Dossiers*, les syndicalistes représentent 2,7% du total des participants, les porte-parole d'association 4,4% (chiffres plus élevés encore en 1967-1969, preuve que l'émission ne s'est pas détachée dès le début des réflexes journalistiques concernant l'organisation légitime de débats publics). De l'autre, le magazine féminin fait pour et par les téléspectatrices ne compte que 0,7% de syndicalistes et 1,4% de militants associatifs. Pour *Aujourd'hui madame*, s'engager à donner la parole à son public, lui laisser un droit à défendre personnellement et même individuellement ses convictions, suppose manifestement qu'on limite celle des militants associatifs (il suffit d'écrire pour participer).

Et tant que la priorité est donnée à l'imprévisibilité des échanges sur la planification des débats, à l'échange d'opinion sur le poids des informations, la place accordée à la parole militante fluctue selon le genre de débat programmé (entre spécialistes ou entre téléspectatrices).

II – La parole associative plus ajustable à l'ère des palabres (décennie 90)

A la suite de la période transitoire engagée avec la privatisation de TF1 (entre 1986 et 1988), période marquée par la disparition immédiate (*Aujourd'hui madame*) ou programmée (*Les dossiers de l'écran*) de débats historiques, le tâtonnement de ceux qui les remplacent, les choses changent brutalement (*Ciel mon mardi*

Christophe Dechavanne, TF1, 1988-1992, *Médiations* : François de Closets, TF1, 1987-1992, *La marche du siècle* : Jean-Marie Cavada, FR3, 1987-1999, *Stars à la barre* : Daniel Bilalian, A2, 1988-1989). On rentre dans l'ère des palabres télévisées.

Dans *Ça se discute*, *Durand la nuit* ou *D'un monde à l'autre*, on ne s'oppose plus des opinions. On échange des témoignages. Avec cette nouvelle programmation de la réception [Macé, 1994] adoptée par la plupart des animateurs des années 90, on considère que ce qui va plaire au téléspectateur, c'est l'information pas la confrontation. Les gens viennent témoigner, les experts expliquer. L'échec du débat n'est plus mis en scène. Toute confrontation est aplanie. L'idéologie de la médiation et de la communication l'emportent.

Mais il ne faut pas faire de contresens. Si planification il y a, elle touche plus qu'inégalement ces deux formes de voix collectives. La direction de leurs courbes respectives, signe de leur présence officielle, s'écarte peu à peu depuis le début des années 90. Les associations s'affichent un peu plus (les porte-parole d'associations comptent pour à peu près 8% de l'ensemble depuis 1993). Tandis que la place des syndicats, déjà faible, devient ridicule (entre 1 et 1,5% du total depuis 1991). La proportion des uns augmente très légèrement, tout en restant faible (le nombre de militants associatifs déclarés dans *La marche du siècle* est de 3%, dans *Médiations* de 2,3%, dans *Français si vous parliez* de 11,5%, dans *l'Hebdo* de 8,1%, dans *Ça se discute* de 3,2%). Celle des autres diminue encore.

D'un côté, les programmes télévisés semblent traduire l'essor important du mouvement associatif entamé dans les années 70. Ces nouveaux débats semblent tout au moins tenir compte, avec 20 ans de retard, de l'augmentation du nombre d'associations (12633 en 1960, 18722 en 1970, à 46857 en 1983). Une augmentation partiellement due à de nouveaux dispositifs réglementaires (comme la loi de liberté audiovisuelle permettant la création de radios libres) et aux encouragements des pouvoirs publics pour que les gens fondent leurs mouvements [Passaris et Raffi, 1985]. Croissance chiffrée qui néanmoins ne correspond pas à une lame d'adhésion massive des Français, à la fois parce que beaucoup de militants cumulent plusieurs adhésions dans des associations différentes et que ces nouvelles associations ne recrutent pas forcément un grand nombre d'adhérents (entre 1975 et 1990, le nombre d'associations double, mais le taux

d'associativité des Français ne semble avoir pris que 5 à 10 points entre ces deux dates [Barthélémy, 1994]. Quoi qu'il en soit, cette corrélation a le mérite d'associer clairement un mouvement social de fond à une évolution nette des débats. Même si cette liaison ne dépeint pas ces programmes comme des réceptacles plus ou moins passifs d'un changement social général, sans quoi les débats télévisés n'auraient pas attendu la fin des années 80 pour marquer cette évolution.

A/ le monolithisme syndical

Alors que la place du travail dans l'espace public médiatique s'accroît progressivement [Rouquette, 2001], la place accordée à la version collective de ce point de vue professionnel diminue encore. D'un côté, dévoilement d'expérience proche, nécessité de prouver l'intérêt de son propos en raison de sa proximité avec le sujet ou compétence professionnelle supposée oblige, le témoin de *Ça se discute* ou de *La marche du siècle* invité à parler de l'éducation des enfants l'est une fois sur deux en raison de son métier (c'est l'institutrice, l'auteur de livres pour enfant ou le concepteur de jeux vidéos dans *Ça se discute* ["Faut-il tout dire aux enfants ?", 02/10/1996] ou *Français si vous parliez* ["La folie des jeux vidéos", 23/12/1992]). De l'autre, ces mêmes palabres évitent à tout prix d'inviter les représentants des enseignants (le taux de syndicaliste invité dans *La marche du siècle* [0,2%], *Français si vous parliez* [0,9%], *Ça se discute* [0,6%] ou encore *Du fer dans les épinards* [1,7%] est dérisoire).

L'espace social télévisé a ceci de particulier qu'il ne peut se réduire à la valorisation collective de l'image de corps professionnels différents, ni à la gestion et à la redistribution des profits entre catégories professionnelles (questions qui relèvent du travail syndical : faire reconnaître la valeur professionnelle de salariés, négociier et obtenir une part des profits de l'entreprise). Et c'est bien parce que les militants syndicaux mettent d'abord en avant le type de compétence qui autorise leur pouvoir de parole ailleurs que sur les plateaux télévisés (dans la rue, dans l'entreprise) qu'ils se cantonnent eux-mêmes à faire ce qu'ils savent faire de mieux, c'est-à-dire ce qu'ils font habituellement : défendre *directement* l'intérêt ou l'image de leurs collègues. Ainsi, un président des pharmaciens de France argumente

de toutes ses forces contre un porte-parole des grandes surfaces (le PDG de *Leclerc*) pour que la vente des produits de parapharmacie, et notamment des crèmes solaires, reste légalement le monopole des pharmacies (situation typique des syndicalistes invités à *Ciel mon mardi*, émission dont est tiré l'exemple [14/06/1988] et qui compte 4,4% de militants syndicalistes, mais aussi à *J'y crois, j'y crois pas* qui en compte 5,9%).

S'ils donnent l'impression, et se donnent pour obligation, de défendre visiblement les intérêts de leur corporation, c'est parce qu'ils tiennent à donner un ton officiel à leurs propos. De là découle le fait que tous les syndicalistes indiquent systématiquement au nom de combien d'adhérents ils parlent (ce que ne font presque jamais les porte-parole d'associations). C'est solennellement qu'ils proposent des solutions. Et c'est aussi comme cela que la plupart des journalistes l'entendent. Et c'est bien-là le nœud supplémentaire de la distorsion professionnalisation/ syndicat, et par contrecoup ce qui distingue légitimité syndicale et associative.

Il existe en effet déjà beaucoup de raisons pour faire venir, ou pour justifier, la présence de professionnels, par exemple de professionnels de la santé. Beaucoup plus que la palette des interventions attendues et acceptées par les syndicalistes. Les interventions attendues du généraliste moyen ne se cantonnent pas à défendre officiellement le type de réforme de la sécurité sociale qui avantage sa corporation. Lui peut parler de sa profession, mais aussi de ses patients, de la mort en général et de l'euthanasie en particulier.

L'ignorer reviendrait, sinon, à oublier ce qu'il y a de paradoxal dans le fait de s'afficher ouvertement défenseur professionnel de revendications professionnelles pour obtenir insidieusement, dans un débat contradictoire, des choses aussi fondamentales que la reconnaissance, le mérite et la valeur d'une corporation, par des non professionnels. Il y a parfois des chemins détournés qui mènent bien plus directement à des résultats concrets (voulus ou non), que l'emprunt assourdissant des voies officielles pour faire reconnaître l'abnégation d'une profession. De là, l'explication partielle d'un paradoxe initial : si la possession d'un travail reste un facteur primordial d'accès aux plateaux télévisés parfaitement occulté, c'est bien parce que les causes et les effets de cette professionnalisation ne

relèvent même pas du domaine du non-dit, volontairement caché, mais de celui du non perçu à force de discrétion.

B/ Le pluralisme associatif

A l'inverse, les multiples porte-drapeaux des groupements associatifs disposent et proposent une large palette d'interventions possibles. Il suffit de se rappeler le contexte de concurrence entre légitimités dans l'espace social télévisé pour mesurer l'intérêt médiatique qu'il y a à multiplier les facettes et types d'actions possibles. Distinguer avec Françoise Caroux [Caroux, 1978], association d'expression et de communication (association des philatélistes lillois), association de gestion (MJC, centres aérés pour les enfants) et association de revendication (association contre la construction d'une ligne TGV), montre bien la diversité des actions, et donc des légitimités possibles, des porte-parole associatifs.

1/ Les associations de revendication comme porte-parole d'une revendication citoyenne

Les associations télévisuellement les plus voyantes appartiennent sans contexte à la catégorie "revendication". Elles ont pour finalité la prise en charge, ou la prise en compte, de problèmes plus sociaux et locaux que politiques et globaux, et pour moyens la revendication et l'action militante [Caroux, 1978]. Comme le syndicaliste, ce type de militant cherche à faire pression sur les responsables et à assurer sa part de gestion de la vie collective. Mais à la différence des syndicats, ces revendications ne portent pas sur la marche des entreprises mais sur la vie locale. Encore que ce soit une divergence importante sur le contenu des actions pas sur la forme et la légitimité de ces actions.

Pour être efficace et légitime, la parole associative revendicatrice doit parfaitement s'intégrer à la ligne du débat, aux objectifs implicites et à la stratégie éditoriale poursuivis par les producteurs du programme. Ainsi, pourquoi dans un sujet sur la sécurité routière moins débattu qu'éclairé de conseils judicieux et de témoignages "représentatifs", seule une militante associative est-elle convoquée (*Ça se discute*) ? D'abord parce qu'elle répond mieux aux

objectifs et aux contraintes affichées. Sur ce plateau comme dans toute palabre télévisée actuelle, l'essentiel n'est plus de discuter mais de participer. Etudier l'image télévisée d'un débat c'est d'abord étudier son dispositif. Et visiblement, les corps ne se font plus face. Ils s'accolent. Les regards ne communiquent plus. Ils s'ajoutent. La disposition des fauteuils l'indique bien : l'essentiel n'est plus d'échanger – entre participant – ses impressions, ses idées ou ses solutions. L'essentiel c'est de donner – chacun – une information, une explication ou une histoire aux téléspectateurs. Alors, les débatteurs s'assoient côte à côte, face à la caméra, c'est-à-dire les téléspectateurs.

Ça se discute, France 2, 1994-2002

Comme le veut la règle non-dite selon laquelle seuls les citoyens ayant un rapport avec le sujet peuvent légitimement parler publiquement de questions sociales, cette militante est, comme tous les témoins, personnellement impliquée : "Vous avez perdu votre fils qui est mort renversé par une voiture sur ce passage clouté, indique ainsi immédiatement l'animateur."

Mais à la différence des témoins standards stricts, ce témoignage militant ("vous militez pour modifier ce passage") a aussi l'avantage et le mérite – pour le militant comme pour l'animateur qui reprend le discours à son compte – de légitimer des interpellations : "Qu'est-ce qu'il faut faire, demande Jean-Luc Delarue au brigadier représentant l'Etat. Mais le fait qu'il y ait trois morts, que cela ait été classé sans suite, le fait qu'on est modifié très légèrement seulement...". C'est donc aussi de la prise en charge d'un point de vue ou d'un intérêt collectif, mais dans sa version citoyenne, utilisatrice, consommatrice et non dans sa version syndicale et parfois corporatiste dont il s'agit.

Mais pour que ces deux facettes de témoignage à la fois représentatif et militant s'additionnent plutôt qu'elles s'annulent, il faut rendre légitime cette volonté de revendication opposée au principe habituellement affiché de neutralité et représentativité élargis (avec la dépolitisation et la désocialisation progressive des débats télévisés qui s'en suit). On comprend alors pourquoi, dans ce débat comme ailleurs, il est accordé autant d'importance au caractère généreux, difficile, citoyen de cet engagement. Quand l'animateur explique à propos de

cette mère/militante "que depuis que vous avez perdu votre fils vous militez *pour les autres*, et c'est *à votre honneur*, pour qu'on déplace, pour qu'on agisse", il l'oppose implicitement à tous ceux dont la revendication est motivée par un intérêt idéologique (parti politique), professionnel (syndicat) ou économique (entreprise) propre. Quelle meilleure justification pour un discours partiellement partisan que celle d'une recherche désintéressée du bien public, de l'intérêt de tous et notamment des enfants, dans un pays structurant régulièrement ses conflits économiques et sociaux autour de la rhétorique de l'intérêt général ?

Cette reconnaissance publique d'une volonté d'action et pas simplement d'explication, d'engagement collectif et pas uniquement personnel, est alors décrite comme d'autant plus "autorisée" qu'elle est jugée plus difficile qu'avantageuse personnellement, plus coûteuse psychologiquement que socialement gratifiante. L'atypisme de cet engagement public (sans ambition personnelle), la mise en avant du désintérêt individuel, appuie voire garantit en quelque sorte et la sincérité et le bien-fondé du combat. Comment ne pas faire le parallèle avec l'insistance avec laquelle telle autre militante explique que c'est "parce que j'ai traîné toute ma vie un remords [accoucher sous X sous contrainte parentale]. *Ça bousille* une vie. Il ne me restait que deux solutions. Ou j'en termine carrément. Ou je fais quelque chose [...]". C'est au fond pourquoi "*je ne vous dirai pas que je ne suis pas très à l'aise*. Mais je suis très heureuse d'être là parce que cela va faire bouger des femmes comme moi qui sont terrées dans leur trou de honte et qui n'osent pas se faire voir" (*Du fer dans les épinards* ["Idées reçues sur le mariage", 24/01/1998]).

On voit alors combien c'est par sa capacité à combiner un discours intelligible, à la fois "authentique" et clairement déterminé, collectif et donc représentatif mais aussi potentiellement actif et revendicatif, un discours capable de prendre en charge des revendications aisément légitimes, bref par sa capacité à jouer sur plusieurs facettes rendues non-contradictoires, que le militantisme associatif arrive plus facilement que le discours syndical à compenser la réticence médiatique à l'égard de la posture de porte-parole. Même si c'est alors plus fondamentalement appuyer l'idée que "la démarche associative [...] révèle les lacunes de la législation et les attentes aux droits de la personne, elle précède l'adaptation du droit à l'évolution

sociale [Defrasne, 1995]", ou plus exactement qu'elle le fait beaucoup plus sincèrement et efficacement que les autres formes d'engagement collectifs (politiques, syndicaux ou encore les pétitions).

La principale dissemblance avec la parole syndicale, si cela en est vraiment une, ne porte donc pas sur les pratiques concrètes de ces deux formes de militantisme mais sur les exigences des animateurs à leur égard. Les journalistes et des adhérents eux-mêmes donnent plus d'importance aux phénomènes sociaux que ces actions associatives révèlent qu'à leur représentativité réelle. Ainsi, le *distinguo* opéré par la représentante d'une association défendant les femmes au travail utilise parfaitement cet atout supplémentaire : "On a beaucoup d'adhérents, mais on a *surtout beaucoup d'appels* de femmes qui nous téléphonent. On a peut-être trois ou quatre appels par jour." Cette porte-parole de l'association européenne contre la violence des femmes au travail (AUFT) joue en même temps sur deux tableaux : porte-parole d'un phénomène important et porte-parole d'un phénomène encore trop méconnu (*Ciel mon mardi* ["Le harcèlement sexuel", 28/03/1989]). Mais, à cette libéralité supplémentaire près, cette position de militants *d'associations revendicatives* n'est pas réellement différente de celle des syndicalistes, tout au moins pas une position différente telle que ces derniers soient moins invités depuis une décennie dans les débats télévisés.

2/ Les associations d'expression pourvoyeuses de témoins représentatifs

Tout au contraire. C'est précisément parce que d'autres porte-parole associatifs jouent sur un registre différent que leur poids d'ensemble reste significatif. Le propre des associations d'expression est de sortir de la logique de défense d'intérêts ou d'idées pour, plus modestement, faire connaître et reconnaître l'activité, la passion, le caractère identitaire ou culturel commun qui les a poussés à se rassembler. Ils constituent un réservoir potentiel de gens prêts à expliquer leurs pratiques, les bénéfices qu'ils en retirent, les raisons pour lesquelles ils se sont mis à faire telle ou telle chose. En un mot, ils constituent de parfaits témoins possibles.

Ce réservoir de témoins un peu particuliers est d'autant plus large que le nombre d'associations différentes ne cesse de s'accroître.

Les mouvements associatifs investissent non seulement les domaines de la culture, du tourisme et des loisirs classiques (association de théâtre amateur pour amateurs de théâtre), mais aussi des activités culturellement et socialement minoritaires et mêmes marginales. Toutes les associations de fétichiste, de boas enragés sont utiles et utilisées par tous les responsables choisissant des sujets portant sur l'exotique proche, plus ou moins racoleur et spectaculaire, mais jamais complètement inventé. Ne retrouve-t-on pas un collectionneur de porte-jarretelles féminins, président d'une association regroupant les passionnées de sous-vêtements féminins sur deux plateaux différents (*Ciel mon mardi* et *Français si vous parliez* ["Bas couture et talon aiguille", 04/12/1992) ?

Quoique ce type de participation ne constitue qu'une possibilité supplémentaire. Ce n'est, aujourd'hui, pas une situation jugée idéale par les professionnels de télévision. Si l'équipe de *Ça se discute* évite de mettre les responsables d'association au premier rang c'est, explique-t-elle, pour éviter que le plateau ne fasse moins quotidien, spontané, authentique en quelque sorte¹. Au fond, même si le témoignage d'un militant a pour les journalistes l'avantage de représenter sans contexte un groupe social déjà défini, et donc une légitimité comme archétypique peu contestable, tous les handicaps médiatiques par ailleurs accolés aux porte-parole collectifs empêchent d'en faire autre chose que des solutions de deuxième choix. Car il n'en reste pas moins vrais que les "témoins associatifs" sont loin de peser le même poids que les témoignages individuels (au mieux, c'est-à-dire entre 1993-1994, pas même ¼ des invités standards non professionnels).

III – Vers l'effacement des paroles militantes ?

Parole syndicale ou associative, reste que le constat le plus massif est celui d'une parole de toute façon secondaire. Tout au moins officiellement, les journalistes préférant un témoin au porte-parole du groupe pour raconter l'histoire ou l'opinion du groupe [Melh, 1996]. Ce qui aboutit par exemple à transmuter un leader syndical CGT en un

¹ Interview des journalistes de *Ça se discute* Ségolène Rivoire et Sabrina Obadia, 30/06/1996.

chauffeur routier lambda, pour donner plus d'impact à la cause (*Le monde de Léa* : TF1, 1996-1997). Ce qui conduit encore à présenter quelqu'un luttant pour l'abrogation de l'accouchement sous X, comme militante ici (*Ça se discute* ["Faut-il retrouver ses origines ?", 12/03/1997) ou comme victime/témoin ailleurs (*D'un monde à l'autre*, ["L'accouchement sous X", 18/05/1998])¹.

D'un monde à l'autre, France 2, 1998

La permanence d'une telle pratique depuis 1958 marque peut-être une façon de masquer le manque d'autonomie de journalistes sans cesse obligés de passer par des intermédiaires. Plus directement, un débat qui ne se veut pas institutionnel évite logiquement de mettre face-à-face professionnels du savoir, professionnels de la gestion publique, et professionnels des revendications (vieille promesse de la télévision [Jost, 1995]). A moins de prendre le risque de construire un espace de discussion des problèmes de société sans la société.

C'est plus sûrement encore une manière détournée de chasser les très redoutés discours "langue de bois" au profit de la parole individuelle supposée plus sincère. Alors que, paradoxalement, comme le montre Jacques Hion, reprendre le discours commun, avec toute l'opacité que cela suppose, c'est l'expression achevée d'un fonctionnement collectif qui a caractérisé des décennies durant la vie des groupements." C'est le plus sûr moyen d'être fidèle à la pensée du groupe [Hion, 1997]. Ils cachent alors toutes les tractations internes, toutes les dissensions qui traversent et affaiblissent le mouvement et s'en tiennent à la stratégie choisie par tous pour ne pas se mettre en avant. Aussi étrange que cela puisse paraître, le discours officiel est une des façons de divulguer une opinion collective d'une certaine manière la plus authentique qui soit. Il faut donc choisir : gommer l'individu ou gommer l'institution qui se trouve derrière. Les médias préfèrent généralement mettre en lumière l'individu, quitte à ce que le téléspectateur ne dispose pas de toutes les informations pour juger et comprendre les prises de position de chacun.

¹ Schneidermann (Daniel), "Quelque chose à cacher", *in Le Monde*, 02/12/1996.

Pour l'individu en question, et même pour l'association ou le syndicat auquel il appartient, cette faible visibilité médiatique est nécessairement un désavantage. Car le discours d'un militant gagne en efficacité s'il allie les vertus médiatiques du témoignage individuel en inspirant éventuellement compréhension et compassion ("cela m'est arrivé", "j'en ai souffert" ou "je sais de quoi je parle"), avec le poids de l'adhésion collective. Il est plus profitable de jouer sur les deux tableaux, d'alterner les "je" et les "nous". Cela permet de parler au nom de la majorité du groupe pour défendre la validité de son affirmation ("Dans notre association, nous avons 75% de femmes [...] qui ont des situations professionnelles qui ne sont pas du même type que la mienne, qui ne sont pas privilégiées", et sous-entendu : "qui pensent quand même comme moi", affirme une avocate militant pour que les femmes restent aux foyers face à une animatrice ouvertement féministe : *Vivre en famille*, Jacqueline Vauclair, ["C'est moi le chef", 31/01/1982]. Comme cela permet d'accroître la puissance de ces revendications (une personne âgée qui s'insurge contre l'augmentation des prix de l'hôpital précise de sa propre initiative qu'elle préside "l'association de défense des personnes grabataires" : *Droit de réponse* ["Les vieux", 18/12/1982]).

Mais plus qu'une reconnaissance accordée à l'action du groupe, ce constat massif de porte-parole privés de parole touche à l'acte même d'association. Et c'est au fond la principale conséquence de cette faible visibilité. L'espace public télévisé se construit donc en dehors des pratiques et des valeurs associatives et plus encore syndicales, et notamment celles de mise en commun des forces individuelles pour faire plier la volonté de l'adversaire déclaré (Etat, patronat, autre lobby, etc.). Où et par quels autres moyens la reconnaissance de mouvements sociaux et culturels doit-elle alors s'opérer ?

Bibliographie :

Barthélémy M., "Le militantisme associatif", *in* L'engagement politique, dir. Perrineau (Pascal), Paris, Le Seuil, 1994, p. 87-114.
Bourdon J., 1988, Haute fidélité. Pouvoir et télévision 1935-1994, Paris, Seuil, 393p.
Caroux, F., 1978, "La démocratie par l'association", *in* Esprit n°18, juin, p. 9-12.

- Defrasne, J., 1995, *La vie associative en France*, Paris, PUF, Que sais-je, 128p.
- Hion, J., 1997, *La fin des militants ?*, Paris, Les éditions de l'atelier, collection Enjeux de société, 124p
- Jost F., 1995, "Télespectateurs modèles et modèles de télespectateurs", *in La Télévision et ses télespectateurs*, dir. J.-P. Esquenazi, Paris, L'Harmattan, p. 49-62.
- Macé, E., 1994, "La programmation de la réception : une sociologie critique des contenus", *in Réseaux*, n°63, 1994, p. 39-58.
- Mehl, D., 1996, *La télévision de l'intimité*, Paris, Seuil, Essai politique, 255p.
- Passaris S. et Raffi G., 1985, *Les associations*, Paris, la Découverte, Collection Repères, 128p.
- Rouquette S., *L'impopulaire télévision populaire*, Paris, L'harmattan, 2001, 304p.
- Rouquette S., *Vie et mort des débats télévisés*, Bruxelles, De Boeck, Collection Médias-recherche, 2002, 251p.